

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

15 novembre 2018

LOI DE PROGRAMMATION 2019-2022 ET DE RÉFORME POUR LA JUSTICE - (N° 1396)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° 937

présenté par

M. Hetzel, M. Kamardine, M. Savignat, M. Le Fur, M. Brun, Mme Bonnivard, M. Cordier,  
M. Cinieri, M. Manuel, Mme Beauvais, M. Reiss, Mme Levy, M. Ramadier, M. Parigi, M. Aubert,  
Mme Valérie Boyer, Mme Le Grip, M. Viala et Mme Trastour-Isnart

-----

**ARTICLE PREMIER****RAPPORT ANNEXÉ**

À la première phrase de l'alinéa 191, substituer au nombre :

« 7 000 »

le nombre :

« 15 000 ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Malgré la promesse du Président Emmanuel Macron de construire 15.000 places de prison supplémentaires en cinq ans, le rapport fait clairement état d'un chiffre diminué par deux.

La création de 15.000 places de prison est la condition indispensable pour que les peines de prison prononcées soient effectivement exécutées.